



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des Territoires**

Metz, le 3 août 2021

Service Aménagement, Biodiversité, Eau  
Unité Police de l'eau

DDT de la Moselle  
Service Aménagement, Biodiversité, Eau  
Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par : Vincent Hennel  
Tél : 03 87 28 30 87  
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

**OBJET:** Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration et de renaturation d'un affluent du ruisseau de la Breitmatte sur le ban communal de Langatte.

Courrier de non opposition à la réalisation des travaux.

**RÉF. :** Votre courrier en date du 8 juin 2021.

**PJ. :** 2

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ Réactivation d'un thalweg, affluent de la Breitmatte à proximité de la ferme des Tuileries à Langatte (57400) au lieu-dit « Freiwald », pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 24 juin 2021 (dossier enregistré sous le logiciel Cascade , portant le numéro suivant : 57-2021-00269).

Votre dossier est considéré comme étant complet et régulier. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Vous trouverez ci-joint une copie du récépissé de dépôt de dossier de déclaration (déjà en votre possession) et une copie de l'arrêté de déclaration d'intérêt général.

Une copie du dossier de déclaration, du dossier de Déclaration d'Intérêt Général, du récépissé, de l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général et de la présente sont adressés dès à présent à la mairie de la commune de Langatte où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

.../...

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, dans les conditions définies à l'article R421-1 du code de la justice administrative.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Pour le Préfet  
La responsable de l'unité police de l'eau



Céline Dellinger

Communauté de communes de Sarrebourg Moselle-Sud  
A l'attention de Monsieur le Président  
ZAC des terrasses de la Sarre  
3, terrasse Normandie  
BP50157  
57403 Sarrebourg cedex